

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués du samedi 16 mars 1996

Restaurant du Buffet de la Gare, 1^{er} étage, Yverdon

Le président Paul Girod ouvre la 120^e assemblée des délégués à 10 h 05. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et à tous les délégués.

Le président se plaît à relever la présence de :

M. Jean-Paul Charrière, section apicole au Liebefeld ; M. Charles Maquelin, chef technique de la vulgarisation apicole ; M. Hans Jutzi, de la Division fédérale de l'agriculture ; M. Berchtold Lehnher, de la FSSA ; M. Marco Bosia, président de la FSSA et de la STA ; M. Hans Stockli, représentant de la VDRB ; M. Jean-Marie Ferrari, inspecteur cantonal des ruchers, Genève.

Se sont excusés :

M. Peter Flury (représenté par M. Jean-Paul Charrière) ; M. Walter Spiess, président de la VDRB ; M. Jean Chammartin, membre d'honneur ; M. Antoine Rosselet, membre d'honneur ; M. Paul Zimmermann, membre d'honneur ; M. Marcel Mouché, membre d'honneur ; M. Théodore Muller, membre d'honneur ; M. Georges Fragnière, membre d'honneur ; M. Robert Bovey, président d'honneur ; M. André Fournier, membre d'honneur ; M. Yves Vuillaume, inspecteur cantonal des ruchers du Jura ; M. Jean-Louis Bovier, section Nendaz ; M. Louis Gay, section de Genève.

Chacun ayant reçu l'ordre du jour, par les présidents de fédération et de section ainsi que par la publication dans la revue apicole de mars 1996, en page 55, le président déclare légalement constituée la 120^e assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.

2. Désignation des scrutateurs.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mars 1995 (voir RSA de mai 1995, pp. 143 à 149).

4. Adoption des rapports parus dans la RSA :

1. Rapport du président

2. Rapport du contrôle du miel.

3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.

4. Rapport concernant les assurances.

5. Rapport de la bibliothèque.

6. Rapport des pesées et stations d'observation.

5. Règlement du concours des ruchers (RSA, pp. 7 à 11).

Discussion et adoption du projet CC.

6. Finances :

1. Comptes 1995.

2. Rapport de la commission de vérification.

3. Budget 1996.

4. Cotisation 1997.

5. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1996.



7. Concours des ruchers 1995.
Remise de la médaille de vermeil.
8. Concours des ruchers 1996.
9. Remise du Prix E. Bertrand.
10. La parole aux invités.
11. Renouvellement des mandats de MM. Fernand Métrailler, Joseph Girard, André Loup.
12. Démission. M. Jean-Paul Cochard, membre du CC.
13. Election d'un membre au CC.
14. Vœux des fédérations.
15. Divers.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 120^e assemblée des délégués est ouverte à 10 h 05 par le président Girod. Les 7 fédérations sont représentées.

L'assemblée se compose de 88 participants, dont 6 membres d'honneur, 9 membres du CC et 73 délégués

Il est rappelé que :

- a) ont droit de vote les délégués, les membres d'honneur, les membres du CC. Ces derniers n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la gestion de la société.
- b) Les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit :

Fédérations (7) : 8 délégués

Vaud :	22 délégués	+ 2 délégués féd.
Valais :	16	+ 1
Fribourg :	13	+ 1
Neuchâtel :	6	+ 1
Genève :	4	compris dans le nombre ci-devant.
Jura :	7	+ 1
Jura bernois :	3	+ 1

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Daniel Debonneville, Côte vaudoise ; Raphaël Magnin, Valais ; Jean-Pierre Crettener, Val-de-Travers.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 1995

Ce document ayant paru dans la RSA de mai 1995, pp. 143 à 149, il est directement mis en discussion. La parole n'est pas demandée et il est accepté à main levée sans opposition.

4. Adoption des rapports publiés dans la RSA

1. Rapport du président (RSA, mars 1996, page 52).
2. Rapport du contrôle du miel (RSA, mars 1996, pp. 62 à 65).
3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage (RSA, janvier-février 1996).
4. Rapport concernant les assurances (RSA, mars 1996, p. 62).
5. Rapport de la bibliothèque (voir ci-dessous).
6. Rapport des pesées et des stations d'observation (publié chaque mois durant l'été).

La parole n'étant plus demandée, tous ces rapports, à part celui de la bibliothèque, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité par l'assemblée.



Rapport de la commission « Bibliothèque »

Suite à certaines interventions lors de l'AD du 18 mars 1995, une commission a été désignée dans le but de réorganiser la bibliothèque.

Les membres de cette commission sont les suivants : MM. Robert Fauchère, Jean-Michel Tenthorey, François Juillard.

M. François Juillard, porte-parole de la commission, soumet à l'assemblée les travaux effectués à ce jour.

- a) Actuellement, le local de la bibliothèque de Grangeneuve a été libéré. Tout le matériel, livres etc. a été entreposé dans un autre local, en attendant la nouvelle organisation de la bibliothèque.
- b) Les projets pour l'avenir sont les suivants : la bibliothèque sera répartie dans deux locaux, soit l'un pour toutes les archives, la documentation ancienne etc. et l'autre pour les livres d'actualité, la vidéothèque, les films etc.
- c) Les archives ne seront plus prêtées, mais pourront être consultées sur place, avec une autorisation.
- d) Les livres de prêt figureront dans le livre informatique de la bibliothèque de Grangeneuve et seront gérés par la bibliothécaire (actuellement M^{me} Simon).

A la demande de la commission, M^{me} Simon a établi un projet de frais d'exploitation, qui en résumé se présente de la façon suivante :

1. Frais pour le travail unique, soit mise sur ordinateur et achat de 1000 codes-barres : Fr. 2160.–.
2. Total des frais uniques, soit gérance de la bibliothèque : Fr. 2300.– par année.

Une enquête auprès des bibliothèques cantonales a été effectuée en Romandie. Des offres très intéressantes sont parvenues à la commission. Une étude approfondie sera effectuée afin de réorganiser le mieux possible cette bibliothèque et aussi d'obtenir des frais minimaux de gestion.

Interventions :

- a) M. Michel Cardinaux, section Grandson et Pied du Jura, a emprunté plusieurs livres à Grangeneuve et les a rendus dans les délais. Afin d'obtenir un supplément d'information, il a redemandé ces livres. Ces derniers avaient disparu. Il serait favorable à ce que notre bibliothèque émigre.
- b) M. Virgile Odiet, section de la Béroche, pense que notre bibliothèque devrait être gérée par une bibliothèque cantonale.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la commission pour tout le travail accompli jusqu'à ce jour.

5. Règlement du concours des ruchers

Ce projet a paru dans la RSA de janvier-février 1996, pp. 7 à 11.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce projet de règlement est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote : oui : 61 ; avis contraires : néant.

Ce règlement est accepté par l'assemblée.

Afin d'éviter des discussions et des jalouses entre les concurrents, Fernand Bovy signale que la médaille de vermeil sera supprimée, dès 1996.

6. Finances

1. Comptes 1995

Le détail des comptes 1995 figure dans la RSA de mars 1996, pp. 55 à 60.

Le gérant Joseph Girard fait quelques commentaires sur la situation de l'année 1995. L'exercice boucle avec un bénéfice de Fr. 1564.30.

Au 31 décembre 1994, il y avait 4106 membres dans nos sections et, à fin décembre 1995, 3981, soit une diminution de 125 membres.



M. Pierre Dubois demande le détail des dépenses pour le stand SAR à Apimondia.

Joseph Girard précise que le stand d'Apimondia a été construit pour les trois fédérations. La part de la SAR se montait à Fr. 1000.-.

M. Christian Gloor aimeraient avoir plus de précision, spécialement en ce qui concerne les frais d'exploitation du stand.

Joseph Girard répond que la charge de la SAR pour l'élaboration du stand et les frais en général se monte à Fr. 12 366.50.

2. *Rapport de la commission de vérification*

M. Laurent Nicod, porte-parole de cette commission, félicite Joseph Girard pour la tenue de ses comptes et invite les délégués à approuver les comptes 1995, tels que présentés, et d'en donner décharge aux organes responsables.

Vote : acceptation des comptes 1995 : oui : 54 ; avis contraire : néant.

3. *Budget 1996*

Ce budget est accepté à l'unanimité. Pas d'avis contraire.

4. *Cotisation 1997*

Maintien de la cotisation actuelle, soit Fr. 37.- par membre. Proposition acceptée par l'assemblée. Pas d'avis contraire.

5. *Désignation des sections vérificatrices des comptes 1995*

Pour l'AD 1997, ce sont les sections Béroche, Bière, Broyarde qui sont désignées.

7. **Concours des ruchers 1995**

Les résultats ont parus dans la RSA d'octobre 1995.

Fernand Bovy félicite tous les concurrents pour les résultats obtenus.

La médaille de vermeil a été attribuée à Jean-Louis Bovier, de Nendaz. Pour cause de maladie M. Bovier s'est excusé et a chargé sa fille de le représenter à l'assemblée.

La médaille de vermeil lui a été remise, en la priant de féliciter son père pour ce magnifique résultat.

8. **Concours des ruchers 1996**

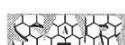
La Fédération fribourgeoise participera au concours des ruchers 1996.

9. **Remise du Prix E. Bertrand**

Sur proposition de la section Grandson et Pied du Jura, le Prix Bertrand a été attribué à M. Michel Cardinaux pour son livre « Les hommes et l'abeille ». Ce prix lui a été décerné personnellement lors de la présente assemblée.

10. **La parole aux invités**

- a) M. Hans Jutzi nous transmet les remerciements de l'Office fédéral de l'agriculture pour notre engagement dans l'apiculture. Malgré les restrictions budgétaires actuelles, il fera tout son possible pour maintenir les indemnités pour la vulgarisation.
- b) M. Charles Maquelin nous annonce qu'il a pris sa retraite. Malheureusement, le poste de la vulgarisation qu'il occupait au Liebefeld a été supprimé. Il demande au comité de la SAR de trouver une solution. Pour le moment, il est d'accord de continuer à s'occuper du groupe d'élevage à titre privé. Il demande également aux présidents des sections de soutenir les moniteurs dans leurs actions.
- c) M. Hans Stöckli apporte les salutations de la VDRB. En tant que responsable du contrôle du miel, il nous demande de mettre sur le marché un produit de qualité, car à partir de 1998, nous serons soumis à la loi sur les denrées alimentaires mise en vigueur en 1992.



- d) M. Jean-Paul Charrière nous donne un aperçu de la restructuration de la section apicole du Liebefeld. Cette section axera ses travaux sur la recherche, la mise au courant et l'information.
1. Recherche : conduite du rucher (maladies, produits apicoles etc.).
 2. Mise au courant : dans les domaines spécialisés.
 3. Information : aux organisations apicoles et organismes officiels.
- Il nous signale également que les diagnostics des maladies prendront fin le 31 décembre 1996.
- e) M. Berchtold Lehnher nous donne le programme des activités apicoles qui auront lieu au Musée de Ballenberg. Il demande des volontaires pour ces différentes activités.
- f) M. Marco Bosia nous apporte les salutations de la STA et de la FSSA.
Apimondia fut un succès, dû à la très bonne organisation. Il relève également que la Suisse romande est à l'avant-garde pour le contrôle du miel.
- g) M. Jean-Marie Ferrari remercie le comité de l'avoir invité. Pour les inspecteurs, l'année 1996 sera difficile, à cause du nouveau règlement et du déclassement de la varroase. Il nous signale qu'une réunion des vétérinaires cantonaux et des inspecteurs des ruchers aura lieu le 27 mars à Fribourg.

11. Renouvellement des mandats

MM. Fernand Métrailler, Joseph Girard et André Loup acceptent un nouveau mandat de membre du comité central.

Vote : à l'unanimité, ces trois membres sont reconduits dans leurs mandats. Pas d'avis contraire.

12. Démission

Après 13 ans passés au comité central, Jean-Paul Cochard désire abandonner ses fonctions. Le président donne connaissance à l'assemblée de la lettre de démission et remercie sincèrement Jean-Paul pour tout le travail qu'il a accompli au sein du comité.

Pour tout ce dévouement, le président propose à l'assemblée de le nommer membre d'honneur de la SAR. C'est par acclamation que cette proposition est acceptée. Jean-Paul Cochard remercie tous les apiculteurs de l'avoir soutenu dans sa tâche, aussi bien comme membre du CC que comme président de la FSSA.

13. Election d'un membre au CC

M. Jean-Michel Tenthorey, président de la Fédération vaudoise, présente la candidature de Jean-Louis Röthlisberger, section de Nyon.

L'assemblée le nomme membre du CC, par acclamation. Pas d'avis contraire.

14. Vœux des fédérations

a) MM. Jean-Michel Tenthorey et Pierre Dubois aimeraient que le comité contacte le plus vite possible les organisateurs de l'Exposition nationale de 2001. Il est important de ne pas « louper le train », car ce genre de manifestation attire plus de 10 millions de visiteurs. Il faut prévoir d'aménager quelque chose de nouveau pour présenter l'apiculture.

Le président Girod pense que les trois fédérations suisses doivent être associées à cette réalisation. Affaire à suivre.

b) M. Gérard Haldimann soumet une lettre de M. Lucien Adam, qui demande l'aide des apiculteurs pour intervenir auprès des autorités espagnoles, afin de sauvegarder une ancienne peinture rupestre de la grotte « La Arena » en Espagne.

Le président pense que cette prise de position doit se faire sur le plan national. Cette lettre sera transmise à la FSSA.



15. Divers

- a) M. Guy Rouiller regrette la décision du comité de supprimer l'attribution de la médaille de vermeil. Il demande quelle est l'origine de cette médaille. La SAR la reçoit de la Fédération agricole et il aimerait savoir si des contacts ont été pris avec les donateurs
- b) Fernand Bovy répond qu'il ne connaît pas l'origine de cette attribution. De plus cette médaille ne figure pas dans le règlement.
- c) M. Rodolphe Biselx précise que cette médaille est une récompense et que nous ne devrions pas la supprimer.
- d) M. Jean-Michel Tenthorey pense qu'il est important d'avoir des contacts avec les agriculteurs, même si nous devons payer une cotisation annuelle de Fr. 650.–.
- e) Le président Girod répond que nous n'avons pas rompu nos contacts avec l'Association des groupements romands de l'agriculture. Il est à noter que sa raison sociale a été changée. Elle s'appelle désormais AGORA. Afin de connaître les nouvelles exigences de cette association, le comité a demandé qu'un membre de leur groupement assiste à notre prochaine réunion.
- f) Suite à ces interventions, le président Girod soumet à l'assemblée la proposition suivante : êtes-vous d'accord de maintenir l'attribution de la médaille de vermeil ?
Vote : pour le maintien : majorité évidente. Pas d'avis contraire.
- g) M. Hans Stöckli, de la VDRB, aimerait faire rééditer le livre d'apiculture qui est l'équivalent du Bertrand en Suisse romande. Il propose une meilleure coordination afin de pouvoir rééditer un livre commun. Il demande qu'un délégué de la SAR fasse partie de cette commission. Affaire à suivre.
- h) Jean-Paul Cochard nous donne quelques détails sur les résultats d'Apimondia. Il remercie tous les collaborateurs qui par leur travail ont permis d'atteindre des résultats très positifs. Le budget de 1 million a été quelque peu dépassé. Malgré cela, le bénéfice provisoire, à fin juin, est de Fr. 102 000.–. Une réserve a été prévue. Elle est destinée à couvrir les frais de TVA, Fr. 33 708.–, et l'impression du livre Apimondia, environ Fr. 50 000.–.
Afin de prolonger le souvenir d'Apimondia, un présent a été attribué aux trois fédérations suisses. Il demande que ce souvenir soit placé dans un musée ou autre établissement important. Pour la SAR, ce souvenir sera exposé au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds
- i) Guy Rouiller demande où en est le cahier des charges du comité, comme demandé aux précédentes assemblées.
Le président Girod répond que ce cahier des charges existe. Il est à disposition des délégués, à la table du comité.
- j) Fernand Bovy signale que pour le concours des ruchers 1997, c'est la Fédération du Jura qui a été désignée.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 12 h 45.

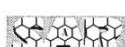
Le secrétaire : André Loup

Rapport du caissier à l'AD 1996

Mesdames et Messieurs,

Je vous salue très cordialement et vous remercie d'avoir, une nouvelle fois, consacré cette journée du troisième samedi de mars à l'examen de la vie de notre société.

1995 est arrivé à terme, donc, vive 1996 ! L'activité de la ruche de la SAR a une nouvelle fois été intense durant l'hiver, bien qu'elle ne s'interrompe pas durant la bonne



saison, ainsi, en ce début de nouvelle année et en ce jour, après l'extraction, je vais filtrer ma récolte comptable. Je vous laisse la liberté de la mise en boîtes.

Vous avez déjà pris connaissance, dans le journal de mars, ou dans les tirés à part reçus tout à l'heure, des comptes 1995 et de leur résultat satisfaisant.

Je veux vous donner quelques chiffres découlant de l'administration. Ainsi, en 1995, ont été envoyées à l'imprimerie :

- 158 fiches pour nouveaux membres, dont 135 nouveaux membres SAR ;
- 83 fiches pour retour d'anciens membres ;
- 300 fiches pour radiation, dont 274 membres SAR ;
- 128 fiches pour radiation pour cotisations non payées ;
- 162 changements d'adresse.

Quant à la caisse, la mise en pages par la fiduciaire a couvert 4 pages, avec 198 écritures, pour un montant de Fr. 290 280.46.

Le CCP compte 355 écritures, sur 8 pages, pour Fr. 130 920.83.

A la BEF, 65 écritures se sont additionnées, pour Fr. 225 238.-.

Le journal général additionne des écritures à Fr. 1 062 068.85.

Je passe maintenant aux comptes 1995. Je commence par les charges, puisqu'elles apparaissent en tête de page. Pour les éventuelles questions, je vous prierai d'attendre la fin de mon exposé. Je suis en possession de la mise en pages par la fiduciaire. Je n'aurai de commentaires que sur les comptes qui donnent une différence avec le budget, ainsi que pour ceux qui se manifestent par une particularité.

Au compte Fournitures de bureau ne se trouve qu'une commande de papier de bureau.

Le compte Contrôle du miel est en relation directe avec les Recettes du Contrôle du miel. Ces deux postes sont tributaires du nombre de contrôles effectués. Puisque la récolte et lesdits contrôles ont été nombreux en 1995, ces chiffres élevés en sont la conséquence. Concernant ces montants, je vous renvoie aussi au rapport du collègue Maxime Schaller.

Le compte Prestations de tiers est la facture de la fiduciaire Gilbert Butty, à Ursy. Je me permets de relever non seulement la qualité du travail de ce collègue apiculteur, mais surtout le rabais de sa facture. Nous avons mis en compte 1405 écritures. Pour sa facture, il a inscrit le chiffre de 985 écritures. Vous constaterez que d'autres que le CC SAR pratiquent le « bénévolat ».

Je ne suis pas en mesure d'apporter des commentaires sur les frais du journal, tout en relevant le travail non facturé de l'Imprimerie Corbaz au sujet des mutations dont j'ai donné le chiffre au début de mon exposé. Le traitement de ces mutations fait partie des conditions liées à l'impression de la revue.

Les cotisations à charge figurent par Fr. 590.- au CRIA, Fr. 500.- à la FSASR, Fr. 150.- à l'USP et Fr. 6288.- à la FSSA, soit Fr. 1.60 par membre de la SAR.

Le compte de la Vulgarisation comprend les frais de la vulgarisation et les frais et indemnités du collègue Fernand Métrailler. Pour les comptes 1996, ce compte sera divisé en deux parties.

Au compte Publicité, il a été versé une indemnité à une fédération et à cinq sections, pour participation à des expositions, ou comptoirs.

Les Frais de garde consistent en l'indemnité facturée par la BEF, à Romont, pour la mise en sécurité des titres.

Les Divers contiennent les factures qui ont été attribuées aux différents fonds, lesquelles se montent à Fr. 9294.50. Le solde consiste en des frais, comme la révision des comptes et les diverses représentations.

Dans les Produits, les 3981 cotisations des membres des sections donnent ce chiffre de Fr. 139 342.-. Par rapport à 1994, 125 apiculteurs nous ont quittés en 1995.



Quant aux attributions aux différents fonds, je constate qu'elles sont conformes aux règlements et elles ont fait l'objet d'une décision du CC SAR, lors de sa séance de la fin janvier dernier.

Nous constatons donc que ces diverses écritures comptables font apparaître un bénéfice de Fr. 1564.30.

J'ajoute une information, quoiqu'elle concerne 1996, quant à l'état des titres. Le 11 février 1996, l'obligation à 5 $\frac{1}{2}$ % de Fr. 20 000.–, à la Caisse d'Epargne de Siviriez, est venue à échéance. Je l'ai renouvelée à 3,5%, pour 4 ans. J'en ai même constitué une deuxième, du même montant, aux conditions identiques.

J'ai encore une recommandation à l'intention des caissiers des sections. Si vous avez une modique somme à me faire parvenir, mettez la valeur de ce montant en timbres-poste dans l'enveloppe de votre courrier. Ainsi vous m'évitez une écriture à la fiduciaire qui me coûte Fr. 1.– environ et votre paiement garde toute sa valeur.

Je termine en remerciant les caissiers des sections pour leur dévouement et le respect des échéances. Vous savez que le 20, au plus tard, le 21 de chaque mois que paraît le journal, j'envoie les mutations à l'imprimerie. Si du courrier m'arrive le lendemain, alors il attend la prochaine expédition, soit un mois au moins.

J'adresse aussi mes remerciements aux instances fédérales et cantonales, ainsi qu'aux fédérations, pour leur participation financière aux frais de la vulgarisation.

En conclusion, je me permets d'émettre une constatation toute personnelle. Vous constatez que les **fonds propres** ont atteint un certain plafond. Dites alors à vos membres de ne pas démissionner, de ne plus nous quitter, car la cotisation est trop élevée – observation que j'ai maintes fois entendue. Dites-leur que la cotisation ne va pas monter ces prochaines années, à condition que le nombre d'apiculteurs ne diminue plus en Romandie et parce que les réserves financières de la SAR sont bonnes. Comme je suis copain avec le Bon Dieu, Lui aussi va m'écouter. Puisque vous m'avez permis de rêver, je vous remercie pour votre attention.

Joseph Girard, administrateur-caissier

Note de l'administrateur-caissier

Les changements d'adresses font l'objet d'un travail important. Très souvent, je perds trop de temps pour retrouver la fiche personnelle, laquelle doit être envoyée à l'imprimerie. Les fiches personnelles sont classées par section.

C'est pourquoi je vous demande, lors de l'annonce de votre changement d'adresse, de noter votre **numéro** de membre SAR, ainsi que le nom de la **section** à laquelle vous appartenez. Ce numéro de membre SAR n'est pas à confondre avec le numéro de l'imprimerie. Celui-ci est le premier noté sur votre adresse.

Un tel avis doit me parvenir pour le 15 du mois (sauf décembre), afin que votre changement d'adresse soit effectif pour le journal du mois qui vient.

Joseph Girard

